

# La prévention par l'insertion professionnelle

Dossier de presse 2010

VILLE  d'ERMONT

# Sommaire

<b>Le contexte</b>	p. 3
La prévention, de l'enjeu national à l'enjeu local	p. 3
Ermont engagée dans la prévention avec le CISPD	p. 4
<b>La politique d'insertion professionnelle à la mairie d'Ermont</b>	p. 5
<b>Des chantiers d'insertion avec une maison d'arrêt</b>	p. 5
<b>Le projet des chantiers de réinsertion</b>	p. 5
<b>Un véritable travail partenarial</b>	p. 6
Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)	p. 6
Le CPCV Île-de-France	p. 6
Le service de Proximité du bailleur social, Ermont Habitat	p. 6
La Municipalité d'Ermont	p. 7
<b>Des résultats concluants</b>	p. 8
Du baby-gym et des bébés-nageurs à la MAVO	p. 9
<b>Une politique d'insertion ancrée dans la durée</b>	p. 10
<b>Employer et former</b>	p. 10
<b>Employer en contrats d'apprentissage</b>	p. 11
<b>Employer les jeunes</b>	p. 12

# Le contexte

## La prévention, de l'enjeu national à l'enjeu local



© Fotolia

La sécurité et la prévention sont considérées comme des éléments fondamentaux de la réduction des inégalités territoriales et sociales. C'est pourquoi les politiques de prévention se développent, depuis maintenant une vingtaine d'années, souvent en lien direct avec la politique de la ville.

Depuis 1983, différents contrats se sont succédés, ayant pour objectif de réunir tous les partenaires concernés autour de projets communs portant sur la prévention et la sécurité : les Conseils départementaux de prévention de la délinquance (CDPD), les Conseils communaux de prévention de la délinquance (CCPD), les Contrats locaux de sécurité (CLS) et enfin les Conseils locaux (ou intercommunaux) de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD ou CISPD).

Ce dernier contrat, mis en place par un décret daté du 12 juillet 2002, devient l'instance de coordination locale de tous les acteurs de la prévention et de la sécurité (commune, établissement public de coopération intercommunale, préfecture, police nationale, gendarmerie, inspecteur d'académie, procureur de la République, association...).

En juillet 2003, la Municipalité d'Ermont crée et installe le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. Pour la commune d'Ermont, la prévention passe nécessairement par l'insertion - sociale et professionnelle - ; c'est pourquoi elle agit, depuis de nombreuses années, à son niveau, avec l'objectif d'intégrer les jeunes et les personnes en difficulté. Ainsi, elle a mis en place un chantier d'insertion en partenariat avec la maison d'arrêt du Val d'Oise. De nombreuses autres actions avaient précédé ce dispositif : embauches par contrats d'apprentissage, véritable suivi des personnes embauchées, chantiers jeunes...

## Ermont engagée dans la prévention avec le CISPD

Le 3 décembre 2004, Hugues Portelli, Sénateur-Maire d'Ermont, alors Président de la communauté d'agglomération Val-et-Forêt, signait avec Monsieur le Préfet et Monsieur le procureur de la République, un Contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la Délinquance (CISPD). La signature de ce contrat suit la création et l'installation, en juillet 2003, du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et renforce l'éventail des moyens mis à disposition des communes pour mettre en place des actions de prévention.

Ce contrat est constitué de deux volets d'intervention :

- la sécurité qui se décline principalement en deux pôles d'action ; d'une part, le renforcement des effectifs de police et d'autre part, l'installation d'un réseau de vidéoprotection.
- la prévention, volet qui peut être réparti en trois pôles : l'aide aux victimes, l'éducation et la prévention spécialisée ainsi que l'accompagnement du jeune dans le cadre de mesures alternatives aux poursuites judiciaires dans l'optique de lutter contre la récidive, notamment.

Dans le cadre de ce CISPD, un partenariat a été mis en place avec L'Éducation nationale afin de lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. Deux associations locales (CLÉ et ESSIVAM) œuvrent également à l'aide à l'insertion professionnelle par la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme. Enfin, une convention partenariale relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le département du Val d'Oise et la communauté d'agglomération Val-et-Forêt permet à la commune de bénéficier de deux éducateurs spécialisés rattachés au Service municipal de la Politique de la Ville et de la Vie de Quartier depuis avril 2009.

En parallèle des actions mises en place grâce au CISPD et relatives à la prévention, une volonté forte de la part de la Municipalité d'Ermont est d'agir pour l'insertion sociale et professionnelle, à son niveau.



© S. Noblet

# La politique d'insertion professionnelle à la mairie d'Ermont

En 2006, la Municipalité d'Ermont et la maison d'arrêt du Val d'Oise (MAVO) ont mis en place un partenariat qui vise à permettre à des détenus ayant une peine inférieure ou égale à six mois, une meilleure réinsertion dans la société. Pour la Municipalité, aider ces détenus condamnés à des courtes peines, c'est éviter leur récurrence et donc agir dès la sentence carcérale afin que ces peines ne soient "qu'une erreur de parcours". Les accès à la lecture, à l'écriture, à la culture et à la formation d'un métier sont les principaux axes de travail mis en place entre la maison d'arrêt d'Osny et la ville d'Ermont, de manière progressive et efficace.

Aujourd'hui, de nombreux services municipaux travaillent avec cet établissement pénitentiaire et mettent en place de nouvelles actions, permettant ainsi une meilleure réinsertion des détenus au sein de la société.

## Des chantiers d'insertion avec une maison d'arrêt

### Le projet des chantiers de réinsertion

Depuis septembre 2009, la ville d'Ermont propose des chantiers d'insertion à destination de détenus issus de la maison d'arrêt d'Osny, bénéficiant d'un aménagement de peine et placés sous bracelet électronique. Ces chantiers consistent à repeindre des cages d'escalier, des parkings ou à rénover des halls d'immeubles.

À raison de 22 heures par semaine, les sortants de prison, repérés et sélectionnés par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Val d'Oise (SPIP 95), sont encadrés par un agent technique spécifiquement recruté par le CPCV Île-de-France. L'autre partie de la journée est dédiée à l'accompagnement personnalisé : aide dans les démarches administratives, remises à niveau...

Ces personnes sont ainsi salariées de l'association CPCV Île-de-France dans le cadre d'un Contrat d'aide à l'emploi (CAE) de trois mois.



© Fotolia

Les objectifs opérationnels de ces chantiers se déclinent en trois points :

- d'une part, ils favorisent l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être, propres au milieu du travail ;
- d'autre part, ils aident à définir ou à confirmer un projet professionnel par la recherche d'un emploi ou d'une formation qualifiante ;
- enfin, ils participent au développement des compétences sociales du sortant de prison.

## Un véritable travail partenarial

C'est grâce à un véritable travail partenarial que ces chantiers d'insertion ont pu voir le jour. Ainsi, divers acteurs interviennent dans ce dispositif et apportent tous leurs savoirs, leurs compétences et leur motivation.

### *Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Val d'Oise (SPIP 95)*

Depuis le décret du 13 avril 1999, la mission de réinsertion des détenus relève tout particulièrement des Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). La loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 redéfinit leur rôle : « *Les personnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation (...) mettent en œuvre les politiques d'insertion et de prévention de la récidive, assurent le suivi ou le contrôle des personnes placées sous main de justice et préparent la sortie des personnes détenues* »<sup>1</sup>. C'est donc à l'initiative du SPIP 95 que des détenus sont régulièrement identifiés comme pouvant être intéressés et répondant aux critères nécessaires à la participation à ces chantiers d'insertion. Le SPIP 95 propose alors leur dossier au juge d'application des peines qui valide ou non leur intégration à un chantier d'insertion.

### *Le CPCV Île-de-France*

Une fois les détenus identifiés par le SPIP 95 et leur participation accordée par le juge d'application des peines, ils sont recrutés par le CPCV Île-de-France dans le cadre d'un Contrat d'aide à l'emploi (CAE) de trois mois. Le CPCV est une association loi 1901, créée en 1944, dont les origines remontent à septembre 1942<sup>2</sup>. Depuis 1994, le CPCV Île-de-France s'investit dans la réinsertion de détenus et de sortants de prison. L'objectif étant d'éviter la récidive en leur donnant les moyens de se reconstruire un avenir en étant utile<sup>3</sup>. Les personnes sont encadrées par un agent technique spécifiquement recruté par le CPCV Île-de-France qui leur offre également un soutien pédagogique. Ainsi, l'autre partie de la journée est dédiée à l'accompagnement personnalisé : aide dans les démarches administratives, remises à niveau...



© D.R.

### *Le service de proximité du bailleur social, Ermont Habitat*

Office public de l'habitat, Ermont Habitat dispose de seize résidences sur la ville. Le service de Proximité a en charge l'entretien et la maintenance des résidences ainsi que les opérations de construction/réhabilitation des immeubles. Il organise les états des lieux, décide des travaux à effectuer dans les logements et fait appel aux entreprises compétentes<sup>4</sup>.

Depuis septembre 2009, il est donneur d'ordre dans le cadre des chantiers d'insertion et propose ainsi à des sortants de prison des locaux à rénover : cages d'escalier, parkings, halls d'immeubles... Avec l'aide du chef magasinier, le responsable du service Proximité d'Ermont Habitat met à disposition tout le matériel nécessaire aux réfections.

<sup>1</sup> [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

<sup>2</sup> [www.cpcvidf.asso.fr](http://www.cpcvidf.asso.fr)

<sup>3</sup> Rapport d'activités du CPCV Île-de-France pour l'année 2009

<sup>4</sup> [www.ermont-habitat.fr](http://www.ermont-habitat.fr)

### **La Municipalité d'Ermont**

La ville d'Ermont propose également des locaux destinés à être rénovés. Ainsi, immeubles d'habitation, groupes scolaires, complexes sportifs, sont autant de lieux nécessitant régulièrement des travaux. Ils sont donc mis à disposition par la Municipalité pour ces chantiers d'insertion, tout comme le matériel nécessaire aux travaux.

Pour des raisons d'ordre pratique et logistique, les deux donneurs d'ordre se sont répartis le calendrier des chantiers d'insertion de la manière suivante : la saison d'hiver est dédiée aux chantiers d'insertion d'Ermont Habitat et la période estivale est consacrée aux chantiers de la ville d'Ermont.

Toutes les actions mises en place dans le cadre du partenariat entre la Municipalité d'Ermont et la maison d'arrêt d'Osny, comme les chantiers d'insertion, sont coordonnées par le chef du Service municipal de la Politique de la Ville et de la Vie de Quartier.



© D.R.

#### **Interview de M. Court, Responsable du service Proximité d'Ermont Habitat**

*« Ces chantiers d'insertion sont très intéressants. Nous avons eu besoin d'un temps d'adaptation au départ puisque nous étions habitués à travailler avec des entreprises. Mais tout s'est très vite mis en place.*

*Du côté des détenus, lors des premiers chantiers, ils étaient un peu méfiants, mais petit à petit, une confiance s'est installée. Je passe régulièrement sur les chantiers ; tout d'abord pour m'assurer que tout va bien mais aussi pour leur montrer que nous sommes impliqués dans ce projet et que leur travail est important. Nous buvons le café, nous discutons avec les jeunes...*

*Les locataires sont tous ravis du travail mené ; le chantier qui a été réalisé dans le parking d'une résidence a d'ailleurs apporté une pleine satisfaction aux habitants. Partout où ils sont intervenus, les gens ont fait la différence ! Nous n'avons jamais eu de sentiment de méfiance ou de défiance de la part des résidents. C'est même l'inverse ; ceux qui habitent dans des résidences qui n'ont pas encore été rénovées espèrent pouvoir bientôt bénéficier du travail réalisé par ces chantiers d'insertion. J'ai également remarqué que les halls ou les cages d'escalier rénovées grâce à ces chantiers d'insertion n'ont pas encore été salis de graffitis. Je pense que, même s'il n'est pas clairement précisé que les participants à ces chantiers d'insertion sont des sortants de prison, les habitants remarquent qu'il ne s'agit pas d'un chantier, ni d'une entreprise comme les autres. Les jeunes résidents sont certainement plus sensibles au travail mené dans le cadre de ces chantiers d'insertion.*

*Selon moi, le travail que nous avons mis en place avec l'aide de l'ensemble des partenaires est une véritable réussite ».*

## Des résultats concluants

Ces chantiers d'insertion apportent toujours une pleine satisfaction aux organisateurs ainsi qu'aux locataires ou utilisateurs des locaux rénovés. Lors de la livraison du dernier chantier de remise en peinture des cages d'escalier de l'immeuble d'habitation d'un groupe scolaire de la ville, les résidents ont offert le café aux ouvriers, prouvant ainsi la bonne entente durant tout le chantier entre travailleurs et locataires.

Au-delà de l'embellissement certain des locaux, et plus généralement de la ville d'Ermont, ces chantiers d'insertion connaissent de très bons résultats en terme d'insertion professionnelle. À ce jour, ce programme a permis d'accueillir neuf personnes sous main de justice, recrutées en Contrat unique d'insertion (CUI) de trois mois par le CPCV Île-de-France. Trois d'entre eux ont retrouvé un travail (le premier en CDI, le second est gérant d'une entreprise et le dernier est intérimaire), trois sont - ou vont prochainement - suivre une formation qualifiante, une autre personne est en recherche d'emploi au sein du CPCV Île-de-France ; seuls deux abandons, dont l'un pour incarcération, sont à regretter sur ce dispositif qui entame sa deuxième année.



© Fotolia



© Fotolia



## Du baby-gym et des bébés-nageurs à la MAVO

Poursuivant ses actions de réinsertion au sein de la maison d'arrêt du Val d'Oise, la Municipalité a été un partenaire actif dans la mise en place, depuis juin dernier, d'ateliers de baby-gym et d'aquababy-gym dans le cadre du parloir père-enfant.

Les parloirs père-enfant permettent aux détenus de maintenir les liens familiaux avec leur(s) enfant(s) pendant leur incarcération et les préparent ainsi à leur réinsertion. La coordinatrice sportive de la MAVO et la psychologue en charge de ces parloirs ont souhaité y développer des activités sportives père-enfant, qui viendraient consolider ce travail d'accompagnement psychosocial dont bénéficient déjà les détenus. C'est ainsi que, depuis mai dernier et à titre expérimental, un atelier de baby-gym a été mis en place dans le cadre du parloir père-enfant. Avec pour objectif de maintenir le lien parents-enfants pendant la détention, ces ateliers permettent aux pères et à leur(s) enfant(s) de passer un moment privilégié autour d'une activité commune. Quatre enfants (âgés de 2 à 5 ans) retrouvent leur papa au sein de l'établissement pénitentiaire pour une séance de baby-gym, encadrée par l'intervenante baby-gym de la commune d'Ermont et la psychologue des parloirs pères-enfants au sein de la MAVO.

Par ailleurs, un détenu en fin de peine qui bénéficie de permissions de sortie profite, depuis peu, d'un cours particulier d'aquagym avec son enfant à la piscine municipale Marcellin Berthelot. Le premier cours a représenté un moment particulièrement émouvant pour le papa ainsi que pour l'ensemble des partenaires présents. En effet, les relations entre le père et son fils étaient loin d'être évidentes lors du parloir père-enfant ; pendant ce cours d'aquagym, le jeune garçon a très vite compris qu'il s'agissait d'un moment privilégié avec son papa.



© Fotolia

# Une politique d'insertion ancrée dans la durée

Parallèlement aux chantiers d'insertion destinés à réinsérer professionnellement des sortants de prison, la Municipalité d'Ermont mène, depuis de nombreuses années, une politique d'insertion à destination des Ermontois, et plus particulièrement des publics sans emploi ou connaissant des difficultés à se faire embaucher.

## Employer et former

Parce que la Municipalité a pour objectif d'améliorer l'insertion professionnelle et sociale de tous, et plus particulièrement d'aider les personnes éloignées de l'emploi, elle mène depuis longtemps une véritable politique d'insertion et d'embauche à destination d'un public fragilisé.

**Dès 1997, six postes en Contrat emploi de solidarité (CES)** ont été créés pour une période de trois ans ; ils ont ensuite été renouvelés en Contrat emploi consolidé (CEC), de nouveau pour une période de trois ans. Au cours de ces différents contrats, les personnes recrutées ont toutes suivi des formations qui leur ont permis de trouver un emploi à la suite de leurs contrats au sein des services municipaux :

- trois de ces agents ont bénéficié d'un parcours de formation individualisée, relative à la gestion des conflits ou encore au secourisme, tel que l'Attestation de formation aux premiers secours (l'AFPS) ;
- les contrats de deux agents ont été intégrés au dispositif Adultes relais, renouvelable trois fois sur une période de trois ans. Les missions de ces adultes relais visent à améliorer, dans les zones urbaines sensibles et les autres territoires prioritaires des contrats de ville, les relations entre les habitants de ces quartiers et les services publics ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs\*. Au terme de ce dispositif d'emploi-aidé, la Municipalité d'Ermont les a titularisés dans la filière technique ;
- un agent n'a pas réussi à s'intégrer à son poste. La ville l'a donc formé parallèlement afin de lui permettre de se reconverter dans le privé une fois son contrat terminé.



© J. Lucas

**De plus, à partir de 1998, la Municipalité a créé cinq emplois-jeunes**, pour une période de six ans. Pendant cette période, une formation individualisée a également été proposée à chacun des agents. À la fin de leur contrat, deux agents ont été intégrés à la fonction publique (l'un est devenu chef de service et l'autre est agent d'accueil). Les trois autres agents ont suivi une formation individuelle et ont retrouvé du travail immédiatement après la fin de leur contrat, dans le secteur associatif ou privé. Un ancien agent municipal a, par exemple, créé sa propre société de pizzas.

\* [www.paris.pref.gouv.fr](http://www.paris.pref.gouv.fr)

**Enfin, un an plus tard, en 1999, la Municipalité a créé deux postes en Contrat emploi de solidarité (CES)** qu'elle a mis ensuite à la disposition d'une association locale pour une période de trois ans ; un troisième poste a été créé en 2002, au moment où tous ces emplois ont basculé vers le dispositif Adultes relais. Ces agents ont tous été professionnalisés grâce à des formations au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD), au Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) ou encore au Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT).

Dès l'automne 2010, ils seront tous intégrés à la fonction publique territoriale et directement rattachés au Centre socio-culturel des Chênes.

## Employer en contrats d'apprentissage

Poursuivant sa démarche volontaire d'insertion, la Municipalité recrute également des agents dans le cadre de contrats d'apprentissage, et ce, depuis plus d'une dizaine d'années.

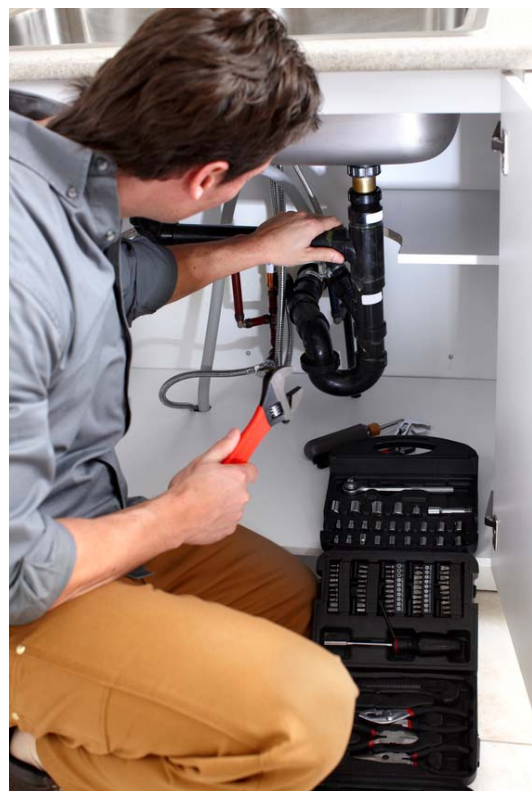
Ainsi, pour l'année 2010, sept personnes ont travaillé en tant qu'apprentis au sein des services municipaux. BEP, CAP ou encore BTS, autant de diplômes et de niveaux qui permettent aux uns comme aux autres de se former à différents métiers, dans des domaines très variés : secteur sanitaire et social, administratif, services techniques ou encore informatique. Les ateliers des Services techniques municipaux accueillent des apprentis en menuiserie, plomberie et peinture.

### L'avis d'un maître d'apprentissage

*« Mon quatrième apprenti vient de finir son contrat, il va obtenir son CAP en août prochain. Le plus important, selon moi, c'est de former ces jeunes au métier. Cela nous apporte une réelle motivation ! L'accueil de ces jeunes représente toujours un frein les premières semaines car il faut leur accorder un peu de temps pour leur montrer les bons gestes... »*

*Je leur apporte un suivi technique et pédagogique et suis en contact permanent avec l'établissement scolaire dont mes apprentis dépendent. Je suis donc responsable d'eux, même lorsqu'ils sont à l'école. Je suis ainsi totalement impliqué dans leur travail, leurs évolutions, leurs progrès...*

*On joue un peu un rôle d'« assistante sociale, de parents ». Certains démarrent à 16 ans, ils sont encore très jeunes lorsqu'ils commencent leur contrat. On les aide également à la fin de leur contrat, lorsqu'il s'agit de chercher un patron. On ne les laisse pas sur le bord de la route ! Par exemple, l'apprenti qui vient de terminer son contrat va très certainement être embauché par une entreprise qui travaille régulièrement pour la mairie ».*



© Fotolia

## Employer les jeunes

Parallèlement à ces contrats d'apprentissage ou aux contrats aidés, la Municipalité d'Ermont n'oublie pas les jeunes. Depuis très longtemps, la ville d'Ermont soutient activement ses jeunes citoyens en leur proposant de nombreuses activités, destinées à les informer et à les former, pendant la période estivale. C'est dans cet objectif que la Municipalité et la Direction de la Jeunesse et des Sports mettent en place depuis bientôt quatorze ans, le dispositif des chantiers jeunes. Les jeunes ermontois sont encadrés par des professionnels - des agents municipaux - et travaillent au sein d'un service municipal, sur des chantiers qui relèvent de différents domaines : peinture, voirie, espaces verts, secrétariat, social...

Pour accéder à ce dispositif, les jeunes doivent être âgés de 16 à 19 ans, habiter Ermont et ne pas encore avoir eu d'expérience professionnelle. La Municipalité propose ainsi chaque année des contrats à durée déterminée (CDD) de 15 jours, rémunérés à hauteur du SMIC.



© J. Lucas